

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 8 septembre 2008

L'an deux mille huit et le huit septembre à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 3 septembre 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON, POUSSET

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELY, LAMOTHE, LARRAILLET, NADEAU

MM. AUGUEUX, DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avait donné pouvoir : M. DUCOUSSO à M. AUGUEUX

Etait excusée : Mme SANTOS

Etait absente : Mme HUC

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 11 août 2008
- délibération pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour RD 114/ RD 116
- délibération pour ouverture de crédits pour la création d'un puisard, l'illumination de Noël et la création de la salle de rangement
- bilan de la rentrée des classes
- AMAP
- examen des incivilités
- information adressée aux chasseurs
- questions diverses

documents joints à la convocation :

- information à tous les chasseurs
- courrier adressé à M. et Mme DULAS
- courrier adressé à M. Joao PEREIRA MACHADO
- AMAP : courrier du 8 juillet de Mme BOTCAZOU et réponse du maire

Mme LEY, secrétaire de mairie est désignée secrétaire de séance.

M. AUGUEUX fait une observation sur le compte rendu du précédent conseil municipal.

Une modification est apportée à ce compte rendu : dans le point 3 « aménagement de la R.D. n°114 et autres questions voirie », le mot « œuvre » remplace le mot « ouvrage ». Ce compte rendu est approuvé et signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour RD 114/ RD 116

Les aspects techniques et financiers de cet aménagement sont à étudier. Pour l'instant, peu d'éléments précis permettent de prendre une décision.

La D.D.E. ne peut plus exercer la maîtrise d'œuvre. La commune peut le faire, l'aménagement envisagé étant sur une route départementale mais en agglomération.

DELIBERATION

Vu la nécessité d'étudier la possibilité de réaliser des travaux de sécurisation au carrefour de la R.D. 116 avec la R.D. 114,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Après délibéré,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage à 250 000 € H.T.

et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce marché.

* Le maire a rencontré M. GILLE, conseiller général qui lui a confirmé qu'un aménagement sera effectué au carrefour de la Vierge, suite à la demande de la municipalité.

2) délibération pour ouverture de crédits pour la création d'un puisard, l'illumination de Noël et la création de la salle de rangement

Le maire cite les investissements à venir : illumination de Noël (BLACHERE) 1 466.06 € ; puisard (BEDOURET) 466.44 € ; salle de rangement (NADEAU) 296.01 € + 299.00 € + (DAUBA) 4 311.58 € ; bibliothèque (JEANTET) 2 535.57 €.

Le groupe minoritaire demande quand sera installée l'illumination de Noël.

Il regrette que cette dépense n'ait pas été discutée plus tôt.

Mme DARMAILLACQ répond qu'environ 15 jours avant les fêtes de fin d'année il sera procédé à l'illumination et que les ampoules sont à basse consommation. M. POUSSET souligne que cet investissement vient remplacer l'autre matériel désuet et que tous les ans, une amélioration est réalisée dans l'éclairage de Noël.

Il est décidé que lors du prochain budget, ce sujet sera débattu.

Mme LARRAILLET précise qu'elle s'abstient pour le vote : elle n'est pas contre le virement de crédits dans son ensemble mais contre l'investissement pour l'illumination de Noël, cette tradition n'étant pas pour elle une bonne pratique écologique.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour la création d'un puisard à l'ancien presbytère et d'une salle de rangement, l'illumination de Noël et des travaux à la bibliothèque.

le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'ouverture de crédits :

: 2188 - 90 (illumination de Noël)	: + 1 500 €
: 2152 - 77 (aménagement ancien presbytère)	: + 500 €
: 2313 - 94 (salle de rangement)	: + 5 000 €
: 2135 - 88 (bibliothèque)	: + 4 000 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 11 000 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 11 000 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 11 000 €

VOTE : 11 pour, 2 abstentions

3) bilan de la rentrée des classes

La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions. L'école accueille désormais 75 élèves répartis dans 3 classes.

Malgré l'importance des travaux à réaliser dû à la création d'une classe supplémentaire et l'aménagement de la garderie, tout était opérationnel le jour J. Le coût pour la commune est légèrement supérieur à 13 000 euros.

Le maire félicite et remercie l'équipe des adjoints, Mme HUC, M. PELLIZOTTI, Mmes POUJARDIEU et BIREPINTE.

* Mme LAMOTHE demande le rôle des délégués suppléants au R.P.I. et regrette de ne pas avoir reçu d'information sur les travaux à effectuer cet été. Les délégués du R.P.I. sont nombreux et auraient pu aider à certaines tâches.

Mme HELAND précise que cela sera signalé lors de la prochaine réunion syndicale.

* Le maire désire que le ou les projets liés à l'extension des écoles soient partagés avec le municipalité de Bommès.

Il demande une réunion dans ce sens.

Mme HELAND est chargée d'en faire part à M. LUCBERT, président.

4) AMAP

Le maire confirme l'accord de la municipalité pour mettre à disposition les locaux de l'espace Pierre COILLOT afin de favoriser le fonctionnement de cette association.

M. AUGUEUX signale qu'il y a environ 50 adhérents.

* Le maire évoque la possibilité de demander aux associations subventionnées de pratiquer des cotisations différentes pour les membres non pujolais comme cela est fait dans certaines communes.

Le groupe minoritaire pense qu'il n'est pas souhaitable de faire des économies en différenciant pour les associations les cotisations des Pujolais et des extérieurs.

Le maire précise que c'est une réflexion à mener et qu'il serait intéressant de récapituler toutes les sommes versées directement ou indirectement aux associations (mise à disposition de matériel, prises en charge de certaines dépenses...).

Pour le prochain budget, ce poste sera étudié.

5) incivilités

* Le maire souligne l'accroissement des doléances concernant notamment les mauvaises relations de voisinage.

* Vu le stationnement gênant de certains véhicules lors de l'entrée et la sortie des classes empêchant le bus de manoeuvrer, le maire fait lecture du message destiné aux parents d'élèves.

Mme HELAND est chargée d'apporter ce mot au Directeur de l'école.

6) info chasseurs

Le maire a remis une note à Mme MELIN, présidente de l'Association de chasse.

Ce document était à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres. 200 foyers ont été informés.

Le communiqué était rédigé ainsi :

« Le samedi 16 août 2008 vers 16 H 30, un coup de feu a été tiré aux environs du lieu-dit Tanesse. Les projectiles ont cassé une vitre d'un véhicule en stationnement dans une enceinte privée. Une plainte a été déposée par le propriétaire. De plus, divers témoignages font état de coups de feu répétés dans cette zone lors de ces dernières semaines.

A date, rien n'indique que le tireur soit un chasseur pujolais. Cependant l'ouverture de la chasse étant proche, nous vous demandons de bien vouloir être vigilants quant au respect de la réglementation en matière de distance par rapport aux habitations.

Vous comprendrez que cet incident a créé un certain émoi et qu'il convient de prendre des précautions pour éviter tout problème qui ne manquerait pas de provoquer des tensions.

En comptant sur votre compréhension et restant à votre écoute, nous vous souhaitons une très bonne ouverture. »

7) questions diverses

- Le maire fait part du problème des salles louées in extremis.

Il serait nécessaire que les preneurs signent les conventions de location 15 jours à l'avance.

- Le maire évoque la possibilité de créer une commission « animation, festivités ».

Elle gèrerait les scènes d'été, les relations avec les associations au sujet des animations, les repas annuels organisés par la municipalité...

- Le maire fait part aux élus des excuses des familles DOUENCE, LEBLANC, POISSANT qui n'ont pas pu participer à la maïade. Il remercie les élus qui ont participé financièrement à l'achat des arbres et à l'accompagnement musical.

- Le maire informe les élus qu'il a reçu du Ministère de l'intérieur confirmation de la subvention de 2 500 euros de M. CESAR pour les travaux de réfection de la toiture de l'église.

- Mme LARRAILLET demande si elle peut apposer au foyer rural une affiche concernant un concert de la chorale de Bazas dans laquelle elle chante.
Le maire accepte.

Séance levée à 22 Heures.